

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- COMMUNE ST HIPPOLYTE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21660176500011

POSTE COMPTABLE : CFP SAINT ESTEVE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : COMMUNE SAINT HIPPOLYTE 66 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	30
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	31
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	34
A4 - Etat des provisions	35
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	36
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	37
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	38
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	39
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	41
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	42
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	43
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	46
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	47
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	48
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	49
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	52
C3.2 - Liste des établissements publics créés	53
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	54
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	55
D2 - Arrêté et signatures	56

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	COMMUNE ST HIPPOLYTE COMMUNE SAINT HIPPOLYTE 66	CA 2022
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	3229
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	86
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
2 027 956,00	2 266 134,00	683,60	

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	675,44	
2	Produit des impositions directes/population	421,43	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	863,28	
4	Dépenses d'équipement brut/population	137,29	
5	Encours de dette/population	908,45	
6	DGF/population	144,75	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	66,52	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	86,03	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	15,56	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	105,23	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 205 691,18	G	2 811 637,29
	Section d'investissement	B	703 918,87	H	623 307,20

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	306 322,69 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	14 527,64 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 924 137,69	= G+H+I+J	3 741 267,18

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	540 276,57	L	460 357,42
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	540 276,57	= K+L	460 357,42

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 205 691,18	= G+I+K	3 117 959,98
	Section d'investissement	= B+D+F	1 258 723,08	= H+J+L	1 083 664,62
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 464 414,26	= G+H+I+J+K+L	4 201 624,60

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	540 276,57	L	460 357,42
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		460 357,42
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	9 662,25	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	530 614,32	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	559 500,00	492 121,40	0,00	0,00	67 378,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500 500,00	1 457 326,43	0,00	0,00	43 173,57
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	192 550,00	192 148,28	0,00	0,00	401,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 252 550,00	2 141 596,11	0,00	0,00	110 953,89
66	Charges financières	48 004,86	45 344,24	0,00	0,00	2 660,62
67	Charges exceptionnelles	5 600,00	3 730,80	0,00	0,00	1 869,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	97 000,00	0,00			97 000,00
022	Dépenses imprévues	100 581,87				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 503 736,73	2 190 671,15	0,00	0,00	313 065,58
023	Virement à la section d'investissement (2)	346 692,83				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	15 020,03	15 020,03			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		361 712,86	15 020,03			346 692,83
TOTAL		2 865 449,59	2 205 691,18	0,00	0,00	659 758,41
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	32 500,00	97 109,42	0,00	0,00	-64 609,42
70	Produits services, domaine et ventes div	226 500,00	342 661,72	0,00	0,00	-116 161,72
73	Impôts et taxes	1 647 550,47	1 721 071,86	0,00	0,00	-73 521,39
74	Dotations et participations	609 252,00	588 344,94	0,00	0,00	20 907,06
75	Autres produits de gestion courante	12 500,00	34 094,66	0,00	0,00	-21 594,66
Total des recettes de gestion courante		2 528 302,47	2 783 282,60	0,00	0,00	-254 980,13
76	Produits financiers	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
77	Produits exceptionnels	5 350,00	4 239,87	0,00	0,00	1 110,13
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 533 702,47	2 787 522,47	0,00	0,00	-253 820,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	25 424,43	24 114,82			1 309,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		25 424,43	24 114,82			1 309,61
TOTAL		2 559 126,90	2 811 637,29	0,00	0,00	-252 510,39
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 306 322,69				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 740,00	1 740,00	0,00	16 000,00
204	Subventions d'équipement versées	16 080,00	16 072,50	0,00	7,50
21	Immobilisations corporelles	243 377,36	205 213,03	9 662,25	28 502,08
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	855 927,71	226 668,06	530 614,32	98 645,33
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 133 125,07	449 693,59	540 276,57	143 154,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 000,00	18 777,26	0,00	222,74
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	212 405,35	209 039,20	0,00	3 366,15
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 234,00	2 294,00	0,00	22 940,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	256 639,35	230 110,46	0,00	26 528,89
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 389 764,42	679 804,05	540 276,57	169 683,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	25 424,43	24 114,82		1 309,61
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	25 424,43	24 114,82		1 309,61
	TOTAL	1 415 188,85	703 918,87	540 276,57	170 993,41
	Pour information	(2) 14 527,64			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	578 805,95	116 101,80	460 357,42	2 346,73
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	578 805,95	116 101,80	460 357,42	2 346,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	88 547,68	87 385,37	0,00	1 162,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	4 800,00	0,00	-3 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-350,00		0,00	
	Total des recettes financières	489 197,68	492 185,37	0,00	-2 987,69
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 068 003,63	608 287,17	460 357,42	-640,96
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	346 692,83			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	15 020,03	15 020,03		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	361 712,86	15 020,03		346 692,83
	TOTAL	1 429 716,49	623 307,20	460 357,42	346 051,87

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	492 121,40		492 121,40
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 457 326,43		1 457 326,43
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	192 148,28		192 148,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	45 344,24	0,00	45 344,24
67	Charges exceptionnelles	3 730,80	14 774,43	18 505,23
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	245,60	245,60
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 190 671,15	15 020,03	2 205 691,18
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 777,26	0,00	18 777,26
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	209 039,20	0,00	209 039,20
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		14 424,43	14 424,43
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 740,00	0,00	1 740,00
204	Subventions d'équipement versées	16 072,50	0,00	16 072,50
21	Immobilisations corporelles (6)	205 213,03	9 690,39	214 903,42
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	226 668,06	0,00	226 668,06
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 294,00	0,00	2 294,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		679 804,05	24 114,82	703 918,87
Pour information				14 527,64
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				14 527,64

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	97 109,42		97 109,42
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	342 661,72		342 661,72
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		9 690,39	9 690,39
73	Impôts et taxes	1 721 071,86		1 721 071,86
74	Dotations et participations	588 344,94		588 344,94
75	Autres produits de gestion courante	34 094,66	0,00	34 094,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 239,87	14 424,43	18 664,30
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 787 522,47	24 114,82	2 811 637,29
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				306 322,69

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	87 385,37	0,00	87 385,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00		400 000,00
13	Subventions d'investissement	116 101,80	0,00	116 101,80
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 800,00	0,00	4 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	14 774,43	14 774,43
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		245,60	245,60
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		608 287,17	15 020,03	623 307,20
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	559 500,00	492 121,40	0,00	0,00	67 378,60
60611	Eau et assainissement	8 500,00	2 184,84	0,00	0,00	6 315,16
60612	Energie - Electricité	60 000,00	62 842,64	0,00	0,00	-2 842,64
60621	Combustibles	500,00	161,29	0,00	0,00	338,71
60622	Carburants	6 000,00	4 516,44	0,00	0,00	1 483,56
60623	Alimentation	31 500,00	25 242,31	0,00	0,00	6 257,69
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	13 356,64	0,00	0,00	1 643,36
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	11 555,99	0,00	0,00	-1 555,99
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	800,40	0,00	0,00	1 199,60
60636	Vêtements de travail	4 000,00	3 907,66	0,00	0,00	92,34
6064	Fournitures administratives	8 000,00	6 851,72	0,00	0,00	1 148,28
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 000,00	582,40	0,00	0,00	1 417,60
6067	Fournitures scolaires	23 000,00	17 200,12	0,00	0,00	5 799,88
6068	Autres matières et fournitures	11 000,00	14 204,66	0,00	0,00	-3 204,66
611	Contrats de prestations de services	5 500,00	2 637,86	0,00	0,00	2 862,14
6135	Locations mobilières	20 000,00	27 096,18	0,00	0,00	-7 096,18
61521	Entretien terrains	60 000,00	61 588,96	0,00	0,00	-1 588,96
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	7 636,46	0,00	0,00	2 363,54
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	41,65	0,00	0,00	958,35
615231	Entretien, réparations voiries	36 500,00	5 908,97	0,00	0,00	30 591,03
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	4 430,98	0,00	0,00	-4 430,98
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	6 659,96	0,00	0,00	3 340,04
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	3 144,45	0,00	0,00	-2 144,45
6156	Maintenance	40 000,00	42 020,20	0,00	0,00	-2 020,20
6161	Multirisques	12 000,00	10 361,57	0,00	0,00	1 638,43
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	1 227,79	0,00	0,00	272,21
6184	Versements à des organismes de formation	4 500,00	4 316,00	0,00	0,00	184,00
6226	Honoraires	24 300,00	20 497,67	0,00	0,00	3 802,33
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6228	Divers	1 000,00	4 451,13	0,00	0,00	-3 451,13
6231	Annonces et insertions	1 000,00	718,84	0,00	0,00	281,16
6232	Fêtes et cérémonies	24 000,00	12 284,55	0,00	0,00	11 715,45
6237	Publications	12 000,00	10 514,70	0,00	0,00	1 485,30
6247	Transports collectifs	17 000,00	11 521,00	0,00	0,00	5 479,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	1 415,95	0,00	0,00	84,05
6257	Réceptions	0,00	283,19	0,00	0,00	-283,19
6261	Frais d'affranchissement	3 200,00	3 205,63	0,00	0,00	-5,63
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	23 216,72	0,00	0,00	1 783,28
627	Services bancaires et assimilés	3 500,00	1 147,78	0,00	0,00	2 352,22
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00	6 874,94	0,00	0,00	-874,94
6288	Autres services extérieurs	40 000,00	40 236,16	0,00	0,00	-236,16
63512	Taxes foncières	15 500,00	15 191,00	0,00	0,00	309,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	84,00	0,00	0,00	-84,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 500 500,00	1 457 326,43	0,00	0,00	43 173,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 300,00	4 151,69	0,00	0,00	148,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	18 000,00	19 792,12	0,00	0,00	-1 792,12
6411	Personnel titulaire	819 000,00	784 981,21	0,00	0,00	34 018,79
6413	Personnel non titulaire	110 000,00	118 684,55	0,00	0,00	-8 684,55
64168	Autres emplois d'insertion	60 000,00	47 954,61	0,00	0,00	12 045,39
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	160 000,00	161 818,45	0,00	0,00	-1 818,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	220 000,00	214 561,72	0,00	0,00	5 438,28
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 500,00	6 775,85	0,00	0,00	-275,85
6455	Cotisations pour assurance du personnel	49 500,00	47 293,86	0,00	0,00	2 206,14
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 000,00	7 972,32	0,00	0,00	27,68
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 700,00	4 612,10	0,00	0,00	-912,10
6488	Autres charges	41 500,00	38 727,95	0,00	0,00	2 772,05
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	192 550,00	192 148,28	0,00	0,00	401,72
6512	Droits d'utilisat ^o informatique nuage	10 000,00	12 133,04	0,00	0,00	-2 133,04
6518	Autres	0,00	594,00	0,00	0,00	-594,00
6531	Indemnités	80 500,00	79 527,19	0,00	0,00	972,81
6533	Cotisations de retraite	5 150,00	5 101,86	0,00	0,00	48,14
6535	Formation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
65548	Autres contributions	52 000,00	69 193,88	0,00	0,00	-17 193,88
6558	Autres contributions obligatoires	6 000,00	1 949,01	0,00	0,00	4 050,99
657362	Subv. fonct. CCAS	7 500,00	3 500,00	0,00	0,00	4 000,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	29 000,00	19 800,00	0,00	0,00	9 200,00
65888	Autres	0,00	349,30	0,00	0,00	-349,30
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 252 550,00	2 141 596,11	0,00	0,00	110 953,89
66	Charges financières (b)	48 004,86	45 344,24	0,00	0,00	2 660,62
66111	Intérêts réglés à l'échéance	48 004,86	45 344,24	0,00	0,00	2 660,62
67	Charges exceptionnelles (c)	5 600,00	3 730,80	0,00	0,00	1 869,20
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	730,80	0,00	0,00	769,20
678	Autres charges exceptionnelles	4 000,00	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	97 000,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	95 000,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	100 581,87				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 503 736,73	2 190 671,15	0,00	0,00	313 065,58
023	Virement à la section d'investissement	346 692,83	0,00			346 692,83
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	15 020,03	15 020,03			0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	14 774,43	14 774,43			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	245,60	245,60			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		361 712,86	15 020,03			346 692,83
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		361 712,86	15 020,03			346 692,83
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 865 449,59	2 205 691,18	0,00	0,00	659 758,41
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	32 500,00	97 109,42	0,00	0,00	-64 609,42
6419	Remboursements rémunérations personnel	32 500,00	97 109,42	0,00	0,00	-64 609,42
70	Produits services, domaine et ventes div	226 500,00	342 661,72	0,00	0,00	-116 161,72
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 500,00	1 934,00	0,00	0,00	1 566,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 000,00	1 155,00	0,00	0,00	-155,00
7037	Contribution pour dégradation des voies	0,00	746,00	0,00	0,00	-746,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	23 000,00	26 700,00	0,00	0,00	-3 700,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 000,00	1 191,30	0,00	0,00	808,70
70632	Redevances services à caractère loisir	75 000,00	94 613,88	0,00	0,00	-19 613,88
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	659,44	0,00	0,00	-659,44
70878	Remb. frais par d'autres redevables	122 000,00	215 662,10	0,00	0,00	-93 662,10
73	Impôts et taxes	1 647 550,47	1 721 071,86	0,00	0,00	-73 521,39
73111	Impôts directs locaux	1 367 923,00	1 360 792,00	0,00	0,00	7 131,00
73211	Attribution de compensation	51 000,00	49 914,00	0,00	0,00	1 086,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	5 000,00	5 913,06	0,00	0,00	-913,06
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	70 000,00	75 070,00	0,00	0,00	-5 070,00
7336	Droits de place	2 000,00	4 879,20	0,00	0,00	-2 879,20
7338	Autres taxes	1 300,00	1 450,00	0,00	0,00	-150,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	70 000,00	73 179,01	0,00	0,00	-3 179,01
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	80 327,47	149 874,59	0,00	0,00	-69 547,12
74	Dotations et participations	609 252,00	588 344,94	0,00	0,00	20 907,06
7411	Dotation forfaitaire	240 000,00	246 426,00	0,00	0,00	-6 426,00
74121	Dotation de solidarité rurale	135 000,00	155 476,00	0,00	0,00	-20 476,00
74127	Dotation nationale de péréquation	65 000,00	65 499,00	0,00	0,00	-499,00
742	Dot. aux élus locaux	133,00	133,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	27 218,56	0,00	0,00	-27 218,56
7473	Participat° Départements	26 119,00	4 000,00	0,00	0,00	22 119,00
7478	Participat° Autres organismes	135 000,00	81 327,38	0,00	0,00	53 672,62
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	27,00	0,00	0,00	-27,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	8 000,00	8 238,00	0,00	0,00	-238,00
75	Autres produits de gestion courante	12 500,00	34 094,66	0,00	0,00	-21 594,66
752	Revenus des immeubles	12 000,00	12 547,14	0,00	0,00	-547,14
7588	Autres produits div. de gestion courante	500,00	21 547,52	0,00	0,00	-21 047,52
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		2 528 302,47	2 783 282,60	0,00	0,00	-254 980,13
76	Produits financiers (b)	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 350,00	4 239,87	0,00	0,00	1 110,13
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	862,80	0,00	0,00	-862,80
775	Produits des cessions d'immobilisations	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	3 027,07	0,00	0,00	1 972,93
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		2 533 702,47	2 787 522,47	0,00	0,00	-253 820,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	25 424,43	24 114,82			1 309,61
722	Immobilisations corporelles	11 000,00	9 690,39			1 309,61
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	14 424,43	14 424,43			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		25 424,43	24 114,82			1 309,61
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 559 126,90	2 811 637,29	0,00	0,00	-252 510,39
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		306 322,69				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	17 740,00	1 740,00	0,00	16 000,00
2031	Frais d'études	17 740,00	1 740,00	0,00	16 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	16 080,00	16 072,50	0,00	7,50
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	16 080,00	16 072,50	0,00	7,50
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	243 377,36	205 213,03	9 662,25	28 502,08
2111	Terrains nus	25 000,00	17 219,83	0,00	7 780,17
2112	Terrains de voirie	0,00	12 060,00	0,00	-12 060,00
21312	Bâtiments scolaires	504,00	0,00	0,00	504,00
21316	Equipements du cimetière	12 020,00	6 020,00	0,00	6 000,00
21318	Autres bâtiments publics	73 081,07	37 643,44	0,00	35 437,63
2135	Installations générales, agencements	27 836,30	23 306,48	1 681,03	2 848,79
2152	Installations de voirie	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	2 142,94	-2 142,94
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	348,96	0,00	-348,96
2158	Autres installat°, matériel et outillage	8 101,80	20 546,53	0,00	-12 444,73
2181	Installat° générales, agencements	0,00	2 654,32	3 589,68	-6 244,00
2183	Matériel de bureau et informatique	51 261,50	50 170,10	186,00	905,40
2184	Mobilier	5 200,00	2 019,00	2 062,60	1 118,40
2188	Autres immobilisations corporelles	29 372,69	33 224,37	0,00	-3 851,68
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	855 927,71	226 668,06	530 614,32	98 645,33
2313	Constructions	855 927,71	203 827,07	524 904,07	127 196,57
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	22 840,99	5 710,25	-28 551,24
	Total des dépenses d'équipement	1 133 125,07	449 693,59	540 276,57	143 154,91
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 000,00	18 777,26	0,00	222,74
10226	Taxe d'aménagement	19 000,00	18 777,26	0,00	222,74
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	212 405,35	209 039,20	0,00	3 366,15
1641	Emprunts en euros	210 405,35	207 439,20	0,00	2 966,15
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 600,00	0,00	400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	25 234,00	2 294,00	0,00	22 940,00
27638	Créance Autres établissements publics	25 234,00	2 294,00	0,00	22 940,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	256 639,35	230 110,46	0,00	26 528,89
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 389 764,42	679 804,05	540 276,57	169 683,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 424,43	24 114,82		1 309,61
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	14 424,43	14 424,43		0,00
	Charges transférées (6)	25 424,43	24 114,82		1 309,61
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	14 424,43	14 424,43		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 000,00	2 467,14		-467,14
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00	1 032,00		1 968,00
2135	Installations générales, agencements	5 000,00	6 191,25		-1 191,25
2184	Mobilier	1 000,00	0,00		1 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	25 424,43	24 114,82		1 309,61
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 415 188,85	703 918,87	540 276,57	170 993,41
	Pour information	14 527,64			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	578 805,95	116 101,80	460 357,42	2 346,73
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	205 522,75	15 586,82	191 333,18	-1 397,25
1322	Subv. non transf. Régions	52 333,80	0,00	52 333,80	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	262 642,00	82 853,00	180 369,76	-580,76
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	58 307,40	17 661,98	36 320,68	4 324,74
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		578 805,95	116 101,80	460 357,42	2 346,73
10	Dotations, fonds divers et réserves	488 547,68	487 385,37	0,00	1 162,31
10222	FCTVA	88 547,68	87 385,37	0,00	1 162,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00	400 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	4 800,00	0,00	-3 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	-350,00		0,00	
Total des recettes financières		489 197,68	492 185,37	0,00	-2 987,69
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 068 003,63	608 287,17	460 357,42	-640,96
021	Virement de la sect° de fonctionnement	346 692,83			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	15 020,03	15 020,03		0,00
2182	Matériel de transport	14 774,43	14 774,43		0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	245,60	245,60		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		361 712,86	15 020,03		346 692,83
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		361 712,86	15 020,03		346 692,83
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 429 716,49	623 307,20	460 357,42	346 051,87
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
	28/03/2022	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 421 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 421 000,00									
00000035265	CREDIT AGRICOLE MEDITERRANEE	05/05/2015		10/08/2015	450 000,00	F		2,340	2,340	euros	T	P	N	A-1
00000614580	CREDIT AGRICOLE MEDITERRANEE	02/06/2021		10/09/2021	450 000,00	F		1,050	1,050	euros	T	C	N	A-1
06053664-1	BANQUE POPULAIRE SUD	09/06/2011		10/06/2012	1 000 000,00	C		2,574	2,574	euros	A	P	N	A-1
1214213-1	CAISSE DES DEPOTS	26/01/2012		01/02/2013	1 000 000,00			4,510	4,510	euros	A	P	N	A-1
130232	CREDIT AGRICOLE MEDITERRANEE	17/10/2017		10/01/2019	300 000,00	F		1,920	1,920	euros	T	C	N	A-1
231698	CREDIT AGRICOLE MEDITERRANEE	20/08/2018		10/12/2018	71 000,00	F		0,500	0,500	euros	T	C	N	A-1
390534E	CAISSE D EPARGNE	15/06/2021		25/09/2021	400 000,00	F		0,930	0,930	euros	T	P	N	A-1
4470924	CAISSE D EPARGNE	10/06/2015		25/09/2015	450 000,00			2,350	2,350	euros	T	P	N	A-1
4969505	CAISSE D EPARGNE	31/07/2017		25/08/2018	300 000,00	F		2,080	2,080	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE ST HIPPOLYTE - COMMUNE SAINT HIPPOLYTE 66 - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					4 421 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 933 372,09					210 989,21	46 718,40	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 933 372,09					210 989,21	46 718,40	0,00	0,00
00000035265	N	0,00	A-1	310 536,09	12,00	F		2,340	21 148,36	7 576,74	0,00	0,00
00000614580	N	0,00	A-1	416 250,00	18,00	F		1,050	22 500,00	4 518,28	0,00	0,00
06053664-1	N	0,00	A-1	526 132,10	14,00	C		0,845	35 901,21	3 429,00	0,00	0,00
1214213-1	N	0,00	A-1	499 698,21	10,00	F		1,750	49 969,82	9 619,19	0,00	0,00
130232	N	0,00	A-1	220 000,00	11,00	F		1,920	20 000,00	4 464,00	0,00	0,00
231698	N	0,00	A-1	10 650,00	0,00	F		0,500	14 200,00	97,62	0,00	0,00
390534E	N	0,00	A-1	372 509,44	18,00	F		0,930	18 369,57	3 571,23	0,00	0,00
4470924	N	0,00	A-1	341 442,40	17,00	F		2,350	15 599,93	8 253,69	0,00	0,00
4969505	N	0,00	A-1	236 153,85	15,00	F		2,080	13 300,32	5 188,65	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE ST HIPPOLYTE - COMMUNE SAINT HIPPOLYTE 66 - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 933 372,09					210 989,21	46 718,40	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 933 372,09	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N	A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 0,00 €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Subvention d'équipement versée / Bien mobiliers, matériel ou études	5	07/04/2022
	Subvention d'équipement versée / Biens immo ou installations	20	07/04/2022
	Subvention d'équipement versée / Projets d'infrastructure d'intérêt national	40	07/04/2022
	Subvention d'équipement versée / Aides à l'investissement des entreprises autres catégories	5	07/04/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		229 405,35	226 216,46
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		210 405,35	207 439,20
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	210 405,35	207 439,20
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		19 000,00	18 777,26
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	19 000,00	18 777,26
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	226 216,46	540 276,57	14 527,64	781 020,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		435 136,11	III 87 630,97
Ressources propres externes de l'année (a)		88 547,68	87 385,37
10222	FCTVA	88 547,68	87 385,37
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		346 588,43	245,60
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	245,60	245,60
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	-350,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	346 692,83	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	87 630,97	460 357,42	0,00	400 000,00	947 988,39

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 781 020,67
Ressources propres disponibles	IV 947 988,39
Solde	V = IV – II (3) 166 967,72

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
	Diagnostic structurel du gymnase	8 220,00	0,00	0
06/03/2018	RESTRUCTURATION ECOLE PRIMAIRE ET CREATION D UNE MEDIATHEQUE	252 646,80	0,00	0
03/12/2021	Fonds documentaire médiathèque	14 489,90	0,00	0
05/01/2022	CENTRALE SSI INCENDIE	9 380,00	0,00	0
05/01/2022	CENTRALE PPMS CLSH	4 706,00	0,00	0
05/01/2022	CENTRALE PPMS	2 824,00	0,00	0
05/01/2022	CENTRALE SSI	2 896,00	0,00	0
05/01/2022	CENTRALE SSI	2 904,00	0,00	0
05/01/2022	CENTRALE PPMS ECOLE MATERNELLE	7 530,00	0,00	0
24/01/2022	BROYEUR A VEGETAUX KPC BK 1200 N-B	2 805,00	0,00	0
31/01/2022	DIAGNOSTIC ETAT DES LIEUX ET PRECONISATION BAT RUE JUSTIN RAPIDEL	1 740,00	0,00	0
06/02/2022	Cumulus 100L sur trépied	2 817,18	0,00	0
10/02/2022	NETTOYEUR HDS 8/18-4 C KARCHER	3 796,80	0,00	0
22/02/2022	GEO VERBALISATION ELECTRONIQUE	1 382,40	0,00	0
27/02/2022	REAMENAGEMENT CHEMIN DE L OUILASTRES	4 692,00	0,00	0
27/02/2022	REAMENAGEMENT CHEMIN DE LA PEDRE RODONE	4 500,00	0,00	0
28/02/2022	ELEMENTS DE SECURITE SUR PORTAIL COURS MAIRIE	2 408,39	0,00	0
05/03/2022	2 DISQUES DURS INTERNES NAS SERVEUR MAIRIE	261,50	0,00	0
07/03/2022	Fonds de concours travaux hydroliques et pluviaux 2020 Chemin de la mer	16 072,50	0,00	20
08/03/2022	COFFRE FORT STANDERS EASYCODE 41L 73321514	89,90	0,00	0
14/03/2022	CAMPANILE RESTAURATION COMPLETE	4 350,00	0,00	0
14/03/2022	Pointe caprice de foudre type PiX3a norme NF 17-102	3 630,00	0,00	0
22/03/2022	RETRAIT D UNE PARTIE DU BARDAGE SALLE TORCATIS	5 970,00	0,00	0
28/03/2022	REAMENAGEMENT CHEMIN DE LA DECHETERIE	2 868,00	0,00	0
29/03/2022	PARC DES 4 CHEMINS REPARATION JEU EXISTANT. REALISATION 2 MASSIFS TOBOGGAN. REPARATION SOL	9 910,50	0,00	0
02/04/2022	FRIGO 2P BECKO RDSA240K30SN 54 cm	319,00	0,00	0
02/04/2022	LOGICIEL MICROSOFT OFFICE	319,00	0,00	0
03/04/2022	CREATION MACHINE VITRUELLE POUR LOGICIEL LOGITUD	480,00	0,00	0
04/04/2022	CHARIOT VOIRIE	348,96	0,00	0
10/04/2022	COLOMBARIUM 10 CASES	6 020,00	0,00	0
18/04/2022	FENETRE COULISSANTE MUR CTM ET MUR CTM	1 043,67	0,00	0
19/04/2022	ETANCHEITE TOIT TERRASSE SANITAIRES SALLE TORCATIS	10 273,47	0,00	0
19/04/2022	TONDEUSE GRILLO FD 450 FRONTALE	12 686,96	0,00	0
19/04/2022	Portillon garden aire de détente	229,00	0,00	0
26/04/2022	DRAPEAUX EUROPE FRANCE UKRAINE CATALAN	198,12	0,00	0
10/05/2022	Souris ordinateur médiathèque	45,60	0,00	0
10/05/2022	Mémoire Kingston 4 Go et Disque Dur 2.5 SSD 500 GB Ordinateur madame Constant	249,00	0,00	0
24/05/2022	Centrale d alarme Ref. LIGHTSYS Clavier à codes	748,80	0,00	0
27/05/2022	ORDI PORTABLE Asus S712EA-BX509W 2 SOURIS HP Z5000 Wireless	687,00	0,00	0
01/06/2022	TARIERE THERMIQUE KASEI 3WT-300A	268,00	0,00	0
12/06/2022	3 panneaux d affichage extérieurs pour la cantine	2 365,56	0,00	0
25/06/2022	Tapis école Maternelle	4 038,00	0,00	0
03/07/2022	ASSAINISSEMENT FOSSE SEPTIQUE AIRE DE DETENTE	2 236,80	0,00	0
09/07/2022	Pose d un cumulus stéatite 250 l, y compris trépied	3 909,60	0,00	0
11/07/2022	Deux PC Dell Vostro 3681	2 118,00	0,00	0
15/07/2022	2 écrans d ordinateur Asus	298,00	0,00	0
25/07/2022	Râtelier 5 vélos	288,76	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
30/08/2022	ACQUISITION PARCELLES C1200 ET C1240 LIEU-DIT L ARGILA	17 219,83	0,00	0
31/08/2022	TNI avec stand mobile et webcam Ecran multifonctions YOX 75	39 949,20	0,00	0
26/09/2022	TRAVAUX ESTHETIQUE D ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FT	22 840,99	0,00	0
07/10/2022	Matériel audio visuel médiathèque	11 113,70	0,00	0
08/10/2022	PORTABLE HP PACK 15S FQ2008NF HOUSSE M. LEVASSEUR	499,00	0,00	0
11/10/2022	FOURNITURES ETAGERES MULTISITES	710,90	0,00	0
11/10/2022	ONDULEUR SERVEUR	1 043,20	0,00	0
21/11/2022	Acquisition logiciel état-civil SIECLE et logiciel recensement militaire AVENIR	3 719,70	0,00	0
21/11/2022	Géoverbalisation Terminal CROSSCALL CORE-X4, 3 Go RAM, 32 Go de mémoire, licence GVe incluse	1 044,00	0,00	0
22/11/2022	BEACHFLAGS ET BANDEROLE FLOQUES AU NOM DE LA COMMUNE DE SAINT-HIPOLYTE	646,80	0,00	0
16/12/2022	COMPTEUR D EAU APPARTEMENT AU DESSUS DE LA POSTE	496,80	0,00	0
18/12/2022	Adaptateur USB 3.0 VGA pour double écran	59,00	0,00	0
18/12/2022	Trois extincteurs	1 052,16	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		522 457,45	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	Tondeuse John Deere	14 774,43	0	0,00	14 774,43	350,00	-14 424,43
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		14 774,43					-14 424,43

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					782 650,65	0,00										0,00	0,00	
ROUSSILLON HABITAT	2012	P	RESIDENCE LA COULOUMINE	CAISSE DES DEPOTS	109 947,56	0,00	39,00	A	F	2,850	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00	
ROUSSILLON HABITAT	2012	P	RESIDENCE LA COULOUMINE	CAISSE DES DEPOTS	111 168,04	0,00	29,00	A	F	2,050	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00	
ROUSSILLON HABITAT	2012	P	RESIDENCE LA COULOUMINE	CAISSE DES DEPOTS	31 980,87	0,00	39,00	A	F	2,050	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00	
ROUSSILLON HABITAT	2013	P	RESIDENCE LA COULOUMINE	CAISSE DES DEPOTS	68 219,76	0,00	30,00	A	F	3,410	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00	
ROUSSILLON HABITAT	2013	P	RESIDENCE LA COULOUMINE	CAISSE DES DEPOTS	31 541,18	0,00	40,00	A	F	3,410	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00	
ROUSSILLON HABITAT	2012	P	RESIDENCE LA COULOUMINE	CAISSE DES DEPOTS	429 793,24	0,00	29,00	A	F	2,850	F		0,000	A-1	euros	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					782 650,65	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 787 522,47

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,58	0,00	5,58	3,58	0,00	3,58
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE 100	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE 100	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 100	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE PRINCIPAL 100	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE 100	B	0,58	0,00	0,58	0,58	0,00	0,58
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	0,71	15,71	14,57	0,00	14,57
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE 100	C	7,00	0,00	7,00	5,94	0,00	5,94
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 100	C	3,00	0,00	3,00	2,92	0,00	2,92
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 71.42	C	0,00	0,71	0,71	0,71	0,00	0,71
AGENT DE MAITRISE 100	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL 100	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT TER. D ANIMATION PRINCIPAL 2E CLASSE 100	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TERRITORIAL D ANIMATION 100	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ANIMATEUR 100	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE 100	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
GARDE-CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL 100	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE 100	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		30,58	0,71	31,29	28,15	0,00	28,15

COMMUNE ST HIPPOLYTE - COMMUNE SAINT HIPPOLYTE 66 - CA - 2022

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL CONTRAT PEC 57.14	C	TECH	340,00	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TERRITORIAL D ANIMATION 100	C	ANIM	340,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TERRITORIAL D ANIMATION 22.85	C	ANIM	340,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
ADJOINT TERRITORIAL D ANIMATION 57.14	C	ANIM	340,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE 100	B	ADM	551,00	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 583 000,00	4,32	45,50	0,00	1 175 265,00	4,32
TFPNB	89 900,00	3,45	47,94	0,00	43 098,06	3,45
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 149 540,00	0,00			1 218 363,06	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 21
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10/03/2023

Présenté par (1) le Maire.
 A Saint-Hippolyte, le 16/03/2023
 le Maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.
 A Saint-Hippolyte, le 16/03/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01 - GARCIA-VIDAL MADELEINE	
02 - AUBERT RENE	
03 - GAUTHIER DANIEL	
04 - ROUAH VIRGINIE	
05 - LEVASSEUR JOEL	
06 - GUITER KATIA	
07 - BILLES CATHERINE	
08 - GALEA MARIE-CLAIRE	
09 - MARCOTTE PATRICK	
10 - BEDOS REGIS	
11 - TRAMUNT SERGE	
12 - FOSSE PHILIPPE	
13 - MASBERNAT AGNES	
14 - DESCALZI VIVIANE	
15 - ROUAH PASCAL	
16 - BOURDON NATHALIE	
17 - CERAVOLO MICHEL	
18 - MARIOT ERIC	
19 - SIMON ANNE-SOPHIE	
20 - TRAUCHESSEC JEROME	
21 - AMIEL CYNDIE	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par (1) le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/03/2023, et de la publication le 17/03/2023

A ,le 17/03/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.